

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Message de**  
**M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI**  
**Président du Conseil Départemental de Mayotte**

**À l'occasion de**  
**L'hommage national rendu à Monsieur Jacques CHIRAC**  
**Ancien Président de la République**

**30 septembre 2019**  
**Jardin du Conseil départemental,**

**Mamoudzou / Mayotte**

Mesdames et Messieurs les élus,  
Chers compatriotes,

Le Pays tout entier est rassemblé aujourd'hui, pour pleurer la perte d'un être cher, un homme d'Etat, mais aussi, un ami de Mayotte.

Nous sommes rassemblés ici pour nous recueillir et saluer la mémoire de cet homme exceptionnel, un défenseur de la cause mahoraise, un convaincu des premières heures.

Durant sa vie, Jacques CHIRAC a entretenu des relations particulières avec la France des Outre-Mer et singulièrement, avec Mayotte.

C'est pendant ses années de pouvoir que notre Ile a pu bénéficier de ses plus grandes avancées dans son combat pour son ancrage définitif dans la République.

Je retiens de ces avancées :

- 1976, alors Premier Ministre sous Giscard d'Estaing, le dépôt d'un projet de loi visant à la transformation de Mayotte en Département d'Outre-Mer.
- 1986, la visite historique de Jacques CHIRAC à Mayotte : il fut alors, le 1<sup>er</sup> Premier Ministre de la République en exercice à fouler le sol mahorais. Cette visite a permis d'acter des mesures fortes pour créer les conditions du développement de notre territoire.
- 1996, il a permis l'avènement de l'égalité sociale dans les départements d'outre-mer.
- 2001, Visite là encore historique du 1<sup>er</sup> Président de la République en exercice, à venir à Mayotte.

Mayotte a pu bénéficier grâce à son impulsion d'avancées significatives, permettant sa transformation quelques années plus tard, en Département d'Outre-Mer.

- 2003, inscription de Mayotte au même titre que les autres territoires ultramarins, dans la constitution française. Il s'agissait alors d'un gage de la République quant à son

appartenance définitive à la France à la faveur de l'article 53 de la constitution.

L'histoire retiendra de lui, qu'il fut l'artisan de ce que Mayotte est devenue aujourd'hui : un Département d'outre-mer et une région Ultra périphérique de l'Union Européenne.

Mayotte et les mahorais garderont en eux le souvenir d'un homme d'engagement qui a permis à toute une population de croire en l'avenir et en son destin de devenir français à part entière.

Jacques CHIRAC nous laisse le souvenir d'un père de la nation. Son combat politique en faveur des Outre-Mer a permis à l'ensemble des ultra-marins, de se sentir français au même titre que les hexagonaux. Des défis demeurent mais les esprits ont évolué. Après le défi institutionnel traité durant 4 décennies pour Mayotte, Il appartient à la génération de décideurs actuels d'acter aujourd'hui, la nécessité de la convergence des droits.

Jacques CHIRAC a réalisé sa part du travail nous permettant d'affirmer avec fierté notre appartenance aujourd'hui sans conteste, à la République.

Me vient plus particulièrement à l'esprit ce propos de Jacques CHIRAC lors du sommet de Johannesburg : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ».

Aujourd'hui où le thème du réchauffement climatique s'invite à l'agenda public mondial, son propos était visionnaire et lucide.

On se souviendra à jamais de la grandeur de ce Président aujourd'hui regretté, un visionnaire pour Mayotte.

Je vous remercie.